



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-06) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE DU
CENTRE AQUATIQUE "LE DOME"

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Conseiller
Municipal.

Présents : , M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M.
CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absente : Mme LIBERT-ALBANEL .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2019 ;

Vu le budget primitif 2019 ;

Vu le budget supplémentaire 2019 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2019 avant le 31 juillet 2020,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent d'exploitation de 9 705,74 € et un résultat de la section d'investissement de 15 820,92 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

DÉLIBÈRE

à la majorité (3 voix contre : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, - 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » pour l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement soit 9 705,74 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 15 820,92 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Président

Signé